REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 24

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2024_24_2-BF

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 14 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Max Tourvieilhe,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
08 avril 2025

Date d'affichage
08 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2025

et publication du

16 avril 2025

Etaient présents :
TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, REYNIER Corinne, AURECHE Thomas, NURY Pascal

Procuration(s) :
SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)

Etai(en)t absent(s) :
Sébastien MICHEL,

Etai(en)t excusé(s) :
BOUCHARDON Mickaël,

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Corinne REYNIER

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Max TOURVIEILHE, maire.
Monsieur le maire s'étant retiré lors du vote

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	3 412 072,42
		Réalisé :	2 184 803,08
		Reste à réaliser :	429 880,00
Recettes	:	Prévu :	3 412 072,42
		Réalisé :	1 798 098,99
		Reste à réaliser :	698 032,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	1 724 385,43
		Réalisé :	1 116 743,98
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	1 724 385,43
		Réalisé :	1 871 944,97
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-386 704,09
Fonctionnement :	755 200,99
Résultat global :	368 496,90

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Jean François BAUZELY, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Vesseaux le 14 avril 2025

Jean François BAUZELY, le 1er adjoint

le(s) secrétaire(s) de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2025_25-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DU BUDGET EAU VESSEAUX
N°25

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cin, le 14 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Max Tourvieilhe,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, REYNIER Corinne, AURECHE Thomas, NURY Pascal

Procuration(s) :
SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)

Etai(en)t absent(s) :
MICHEL Sébastien

Etai(en)t excusé(s) :
BOUCHARDON Mickaël

Date de la convocation
08 avril 2025

Date d'affichage
08 avril 2025

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
REYNIER Corinne

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2025

et publication du

16 avril 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Max TOURVIEILHE, maire, Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	505 803,66
		Réalisé :	194 295,26
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	505 803,66
		Réalisé :	235 251,90
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	339 183,91
		Réalisé :	316 934,09
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	339 183,91
		Réalisé :	350 053,59
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	40 956,64
Fonctionnement :	33 119,50
Résultat global :	74 076,14

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Jean François BAUZELY, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Vesseaux,

Jean François BAUZELY, Le 1er adjoint

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2025_26-DE

République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 14 avril, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Date convocation : 08.04.2025
Date d'affichage : 08.04.2025
N°26.2025

Présents : *TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, AURECHE Thomas, NURY Pascal*
Excusés : CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)
Absents : BOUCHARDON Mickaël, MICHEL Sébastien
Secrétaire de séance *: REYNIER Corinne*

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

M. le Maire propose à l'assemblée de prendre une décision modificative sur le budget de la commune pour régulariser une erreur d'article sur les opérations d'ordre sur le budget primitif

La section d'investissement
La section d'investissement s'équilibre en recettes pour un montant de 0€

En recettes, il convient de diminuer les crédits au chapitre/article 21828/040 de 13 000€ et d'augmenter les crédits de 13 000€ euros au chapitre/article 281828-040 pour rectifier l'erreur d'écriture.

Ainsi la décision modificative entraîne de nouvelles affectations comme suit :

Investissement	
DEPENSES TOTALES	**0€**
Recettes	
Article (chapitre) - Opération	Montant
21828-040- Autres matériels de transport	-13 000€
281828-040– Autres matériels de transport	13 000€
RECETTES TOTALES	**0€**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire à prendre cette décision modificative sur le budget de la commune,
- DECIDE d'autoriser le Maire à l'inscrire sur le budget 2025

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE

MAIRIE DE VESSEAUX 07 (Ardèche)

LE SECRETAIRE
REYNIER Corinne

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2025_27-DE

République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 14 avril, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Date convocation : 08.04.2025
Date d'affichage : 08.04.2025
N°27.2025

Présents : *TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, AURECHE Thomas, NURY Pascal*
Excusés : CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)
Absents : BOUCHARDON Mickaël, MICHEL Sébastien
Secrétaire de séance : *REYNIER Corinne*

OBJET : Service de l'eau – adoption des tarifs de services annexes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 juin 2004 et la délibération du 13 décembre 2006 fixant les tarifs pour les frais annexes du service de l'eau et de l'assainissement

Ces tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2004 et 2006, il convient de revoir les tarifs et de faire notamment le rattrapage de l'inflation qui a été de plus de 34% entre 2006 et 2024, il est donc proposé d'augmenter les tarifs suivants :

Les tarifs suivants sont proposés :

	Tarif actuel TTC	Tarif proposé TTC
Frais de mise en service (ouverture du contrat…)	22,80€	30,00€
Frais de résiliation	22,80€	0
Fermeture d'une bouche à clé	38,00€	25,00€
Réouverture d'une bouche à clé	0€	25,00€
Détérioration de compteur (gel, dégâts..)	80,00€	105,00€
Vol d'eau potable	0	facturé pour 120 m3 au tarif en vigueur

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2025_27-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'augmentation des tarifs à compter du 1er mai 2025
- **VALIDE** les tarifs proposés

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILLE

MAIRIE DE VESSEAUX 07 (Ardèche)

LE SECRETAIRE
Corinne REYNIER

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2025_28-DE

République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 14 avril, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Date convocation : 08.04.2025
Date d'affichage : 08.04.2025
N°28.2025

Présents : *TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, AURECHE Thomas, NURY Pascal*
Excusés : CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)
Absents : BOUCHARDON Mickaël, MICHEL Sébastien
Secrétaire de séance *: REYNIER Corinne*

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L332.23 2° du code général de la fonction publique)

Le conseil municipal,
Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2°,
Considérant que les besoins du service peuvent justifier des recrutements d'agents contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : contrats d'une druée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois)

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement saisonnier d'activité sur les grades d'adjoint technique et d'adjoint administratif dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.
La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE

MAIRIE DE VESSEAUX 07 (Ardèche)

LE SECRETAIRE
Corinne REYNIER

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2025_29-DE

République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 14 avril, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Date convocation : 08.04.2025
Date d'affichage : 08.04.2025
N°29.2025

Présents : *TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, AURECHE Thomas, NURY Pascal*
Excusés : CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)
Absents : BOUCHARDON Mickaël, MICHEL Sébastien
Secrétaire de séance : *REYNIER Corinne*

Objet : Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école

Dans le cadre de la politique culturelle, la communauté de communes propose de reconduire les actions de sensibilisation aux pratiques musicales pour l'année 2025/2026.

Des musiciens intervenants diplômés et agréés par l'Inspection Académique accompagnent l'enseignement dispensé par les professeurs des écoles.

Un cycle de 15 séances d'une demi-heure a été proposé à l'école privée et un cycle de 15 séances d'une heure a été proposé à l'école publique. Ces propositions tiennent compte de l'effectif respectif de chacune des écoles. Le coût est de 365 euros pour l'école privée et de 730 euros pour l'école publique.

La participation communale représente donc un total de 1 095 euros.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **De RENOUVELER** l'action de sensibilisation aux pratiques musicales proposée par la communauté de Communes du Bassin d'Aubenas,
- **De PARTICIPER** financièrement à cette opération à hauteur de 1 095 euros
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes,
- **De PORTER** la dépense au budget communal 2025

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE

MAIRIE DE VESSEAUX 07 (Ardèche)

LE SECRETAIRE
Corinne REYNIER

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2025_30-DE

République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 14 avril, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Date convocation : 08.04.2025
Date d'affichage : 08.04.2025
N°30.2025

Présents : *TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, AURECHE Thomas, NURY Pascal*
Excusés : CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)
Absents : BOUCHARDON Mickaël, MICHEL Sébastien
Secrétaire de séance *: REYNIER Corinne*

OBJET : Adhésion au service Pronote Primaire - Numérian

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dispositif pronote primaire assuré par la collectivité NUMERIAN avec laquelle la commune travaille depuis maintenant plusieurs années. Pronote est un logiciel en ligne pour les parents, les élèves et les enseignants. Il permet de suivre les notes, les emplois du temps, le cahier de textes, les retards et absences et facilite le quotidien tant au niveau des parents que des enseignants. Il permet également de diffuser une information très rapidement à l'ensemble des parents.

Il est proposé un contrat de mise à disposition, d'hébergement et d'assistance pour le progiciel de gestion d'une solution éducative « pronote primaire » pour l'école publique,

En 2024, l'école publique Antoine de St Exupéry a bénéficié à titre expérimental du système pronote primaire. A l'issue de cette expérimentation concluante, Monsieur le Maire propose l'adhésion au dispositif pronote.

L'abonnement scolaire est de 2,80€ par enfant, et il n'y a pas de frais d'installation et de paramétrage.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion au dispositif pronote au tarif de 2,80€ par enfant
AUTORISE le Maire à signer le contrat de mise à disposition, d'hébergement et d'assistance pour le progiciel Pronote Primaire avec la collectivité NUMERIAN
DECIDE d'inscrire les dépenses afférentes à ce contrat au budget 2025

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE
Max TOURVIEILHE

MAIRIE DE VESSEAUX 07 Ardèche

LE SECRETAIRE
Corinne REYNIER

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_202_31-DE

République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 12 avril, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
présents :
votants :

Date convocation : 08.04.2025
Date d'affichage : 08.04.2025
N°21/2025

Présents : *TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, AURECHE Thomas, NURY Pascal*
Excusés : CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)
Absents : BOUCHARDON Mickaël, MICHEL Sébastien
Secrétaire de séance *: REYNIER Corinne*

OBJET : Adhésion au dispositif Papillons – Lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dispositif Papillon mis en place par l'association Les Papillons pour lutter contre toutes les formes de violence faites aux enfants.

Le dispositif Papillons s'adresse aux écoles et les boites papillons sont des dispositifs qui permettent aux enfants de signaler, en toute discrétion, s'ils sont victimes de harcèlement ou d'agression de la part de leurs camarades, mais aussi des adultes qui les entourent. Un pack matériel est mis à disposition avec l'installation physique d'une boite aux lettres Papillons dans un endroit à l'abri des regards et une sensibilisation est faite par une personne formée par l'association et une relève des courriers 2 fois par semaine par une personne de confiance sans lien direct avec les enfants et qui est désigné par nos soins.

Le dispositif sera mis en place à l'école publique St Exupéry et à l'école privée St Joseph avec l'achat d'un pack matériel et la mise à disposition d'une boite aux lettres papillons pour chaque école.

La contribution financière pour l'acquisition d'un pack matériel pour une année du 1er septembre au 31 août pour les 2 écoles est de 350€ la première année, le renouvellement annuel est de 300€.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion au dispositif papillons au tarif de 350,00€ pour une année pour les 2 écoles de Vesseaux
AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition du service Papillons
DECIDE d'inscrire les dépenses afférentes à ces contrats au budget 2025

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE,

MAIRIE DE VESSEAUX (Ardèche)

LE SECRETAIRE
Corinne REYNIER

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2025_32-DE

République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 14 avril, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Date convocation : 08.04.2025
Date d'affichage : 08.04.2025
N°32.2025

Présents : *TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, AURECHE Thomas, NURY Pascal*
Excusés : CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)
Absents : BOUCHARDON Mickaël, MICHEL Sébastien
Secrétaire de séance *: REYNIER Corinne*

Objet : Participation aux frais de fonctionnement classe ULIS pour un enfant – école des Champs – St Etienne de Fontbellon

Considérant l'article L. 212-8 du Code de l'Education,
Considérant l'absence de classe d'inclusion scolaire (ULIS) sur la Commune de Vesseaux,
Considérant l'obligation légale faite aux communes d'accueillir les enfants handicapés en âge d'être scolarisés,
Vu la sollicitation de la ville de St Etienne de Fontbellon,

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un enfant résidant la Commune est admis en classe ULIS à l'école des Champs – St Etienne de Fontbellon.
Ne disposant pas de classe ULIS sur notre commune, nous avons l'obligation de participer aux frais de fonctionnement.
Aussi il nous est proposé de signer une convention avec la commune de St Etienne de Fontbellon portant sur les modalités de participation pour les frais inhérents à la scolarisation de l'enfant.
Le montant de participation est de 850 euros pour l'enfant en classe ULIS pour l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention portant participation aux frais de fonctionnement de l'école des Champs – St Etienne de Fontbellon
DECIDE de participer à hauteur de 850 euros,
DECIDE d'inscrire la dépense au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE

MAIRIE DE VESSEAUX 07 (Ardèche)

LE SECRETAIRE
Corinne REYNIER

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_202_33-DE

République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 14 avril, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Date convocation : 08.04.2025
Date d'affichage : 08.04.2025
N°33.2025

Présents : *TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, AURECHE Thomas, NURY Pascal*
Excusés : CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)
Absents : BOUCHARDON Mickaël, MICHEL Sébastien
Secrétaire de séance : *REYNIER Corinne*

Objet : Appel à candidatures pour l'appui à la mise en place d'un marché de producteurs dans le cadre du projet agricole et alimentaire de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Monsieur le maire explique que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas dans le cadre de son projet agricole et alimentaire, a défini comme axe prioritaire de permettre l'accès à une alimentation locale et de qualité pour les citoyens.

Et à ce titre, la CCBA souhaite encourager les initiatives des communes en lançant sous la forme d'un appel à candidatures une action d'accompagnement à la mise en place d'un marché de producteurs locaux. Cet appel à candidatures permettra à la CCBA de sélectionner le projet qui sera soutenu.

Monsieur le Maire explique que cette aide permettra aux communes de financer de l'animation réalisée par le CIVAM et que cette animation sera prise en charge à 100% par la Communauté de Communes.

Cette animation consistera à la mobilisation des agriculteurs locaux et intéressés pour développer un marché de producteurs, organiser des réunions avec la mairie retenue et les agriculteurs afin d'élaborer le cahier des charges du marché, à la mise en place effective du marché et au suivi du marché pendant un an pour sa pérennisation.

Les conditions d'éligibilité sont la volonté de la commune de mettre en place un marché de producteurs, la connaissance éventuelle d'un groupe de producteurs intéressés et que la commune soit prête à mettre à disposition du temps agent technique et politique pour assurer un suivi de ce projet.

Monsieur le Maire souhaite que la commune candidate à cet appel à projet car il souhaiterait intégrer le marché des producteurs dans le cadre des Vess'tivales les vendredis soirs pendant les mois de juillet et août.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_202_33-DE

- **APPROUVE** la candidature de la commune de Vesseaux pour l'appui à la mise en place d'un marché de producteurs dans le cadre du projet agricole et alimentaire de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en place du projet avec la Communauté de communes,

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE

MAIRIE DE VESSEAUX (Ardèche)

LE SECRETAIRE
Corinne REYNIER

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-210703393-20250414-DEL_2025_34-DE

République Française
Département de l'Ardèche
COMMUNE DE VESSEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 14 avril, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Date convocation : 08.04.2025
Date d'affichage : 08.04.2025
N°34.2025

Présents : *TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, AURECHE Thomas, NURY Pascal*
Excusés : CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Corinne REYNIER), TAUPENAS Martine (procuration à Geneviève LEGER)
Absents : BOUCHARDON Mickaël, MICHEL Sébastien
Secrétaire de séance *: REYNIER Corinne*

Objet : Subvention pour l'association reconnue d'utilité publique La Prévention Routière de l'Ardèche

Vu la sollicitation de l'association La Prévention Routière de l'Ardèche pour l'octroi d'une subvention,

Monsieur le Maire rappelle que cette association a pour but de lutter contre l'insécurité routière. Leurs efforts s'exercent dans plusieurs domaines et notamment :

- L'éducation auprès des enfants, des collégiens et des lycéens mise en œuvre par la Gendarmerie par des séances d'animation dans les établissements scolaires grâce aux pistes d'éducation routière.

Elle propose son intervention auprès des deux écoles de la Commune pour les classes de CM2.

Aussi Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer pour l'année 2025 une subvention de 220 euros à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 220 euros pour l'année 2025 à l'association La Prévention Routière.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE

MAIRIE DE VESSEAUX (Ardèche)

LE SECRETAIRE
Corinne REYNIER